

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

08 JUILLET 2021

Présent.e.s : Miriam BAUMANN, Alain GENEL, Franck BRIAND, François CHOVET, Christophe JUSSAC, Denis VINDRET, Françoise BAGOT, Pierre GENIN, Hayet HAMDI, Françoise HRABOVSKY, Jean HRABOVSKY, Jean-François FRIER, Marie-Ange SCHILTZ, Michel BRETON, Philippe DENIMAL, Sophie PONS, Christian de BROSE.

En introduction de la réunion Hortense GEORGANDELIS, Conseillère auprès du Maire de Paris Centre en charge du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de la participation citoyenne, du budget participatif et des Conseils de quartier, prend la parole afin d'excuser l'élue référente qui n'a pas pu être présente en raison de l'organisation tardive de cette réunion et présente Hada Pierrot, nouvelle Coordinatrice des Conseils de quartier de Paris Centre qui rejoint la Coordination des Conseils de quartier aux côtés d'Alexandre Baux de Castro.

Miriam BAUMANN rappelle l'ordre du jour et débute la réunion.

Présentation de l'équipe d'animation :

L'équipe d'animation se compose de Miriam BAUMANN et d'Alain GENEL qui se partagent la coprésidence du Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil, de Pierre GENIN qui prend en charge la communication, Roselyne CHEVALIER qui suivra les questions budgétaires, ainsi que de Franck BRIAND qui intègre l'équipe d'animation suite à la démission de Françoise BAGOT.

Commission et groupes de travail :

Alain GENEL précise que les commissions s'inscrivent dans la durée et que les groupes de travail quant à eux s'inscrivent sur le court et moyen terme. La possibilité de s'inscrire dans plusieurs Conseils de quartier est abordée, pour donner suite à la question posée par Miriam BAUMANN de la présence de Sophie PONS qui intègre l'équipe d'animation du Conseil de Quartier de Marais Archives. La mairie confirme que ce cas de figure est possible pour les Conseillers de quartier qui se sentent également appartenir à un autre quartier que celui correspondant à leur lieu de résidence. C'est également vrai pour les groupes de travail. Elle précise que les Conseillers de quartier pourront également travailler en transversal, c'est-à-dire entre plusieurs Conseils de quartier, notamment à l'occasion de leurs groupes de travail.

Les groupes de travail déjà constitués sont validés par les participants. Chacun peut s'inscrire ou se désinscrire en fonction de ses centres d'intérêt. A ce propos Miriam BAUMANN indique qu'un mail

de la part de l'équipe d'animation a été adressée à tous les membres du Conseil de Quartier avec un lien menant à un questionnaire et invite à y répondre. La composition des groupes créés sera finalisée avant la fin du mois d'août. Un animateur devra être nommé dans chaque groupe de travail et travaillera en lien avec l'équipe d'animation.

Un accord doit être donné par les membres de chaque groupe pour la transmission des données personnelles afin de pouvoir échanger dans les différents groupes. Pour ce faire, la récolte des accords se fera en réponse mail à une prochaine communication de l'équipe d'animation.

Budget 2021 – appel à projet :

Un budget d'investissement de 35.200,00€, ainsi qu'un budget de fonctionnement de 13.620,00€ sont disponibles à la suite de la redistribution des budgets des anciens Conseils de quartier. Seront déduits 550,00€ du budget d'investissement et 2.500,00€ du budget de fonctionnement alloués au projet « Au(x) Centre(s) de l'été », qui a démarré depuis quelques jours, proposé notamment par les deux centres sociaux de Paris Centre.

Des informations concernant la trésorerie et les projets amorcés par les anciens Conseils des quartiers (Saint Avoye, Montorgueil-Saint Denis, les Halles, Saint-Merri) ont été récoltées pour établir le budget du Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil.

Miriam BAUMANN liste plusieurs de ces projets validés, mais à soumettre au vote du Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil suivant montants budgétaires en investissement (pour plusieurs le montant n'est pas encore connu) et en fonctionnement. Ces projets validés seront étudiés selon leur pertinence. Il est rappelé que ce budget exceptionnellement important doit être utilisé et couvrir de manière équitable l'ensemble du territoire du Conseil de quartier.

Aux Conseillers présents il est demandé s'il y a des nouvelles propositions à porter à connaissance de l'ensemble du Conseil.

Marie-Ange SCHILTZ et Denis VINDRET s'accordent pour dire qu'il y a un manque de projet d'aires de jeux pour les enfants. Denis VINDRET propose de faire installer dans l'espace piétonnisé rue du grenier Saint Lazare coté nombres pairs (là où la sortie du parking en sous-sol VINCI est désaffecté) une structure ovoïde en bois type celle présente sur les berges de seine (jardin Federico García Lorca) pouvant protéger les enfants désireux de pouvoir jouer au football (en toute sécurité). Il est par ailleurs précisé (Franck BRIAND) que ce type de projet peut relever du budget participatif.

Par ailleurs, un projet d'aménagement renvoyant aux poètes romantiques autour de la fontaine des Innocents est évoqué par Jean-François FRIER et fera l'objet d'une fiche explicative en vue de son estimation budgétaire.

Franck BRIAND prend la parole au sujet du projet de végétalisation de la rue Greneta et attire l'attention sur le fait que ce projet peut gêner l'activité d'un des derniers artisans de plomberie du quartier. Il attire également l'attention sur le risque que ce projet se transforme en cimetière de végétaux si les bacs prévus ne sont pas correctement entretenus. Franck Briand précise sa préférence pour des projets plantés en pleine terre et reliés au réseau secondaire d'eau de la ville pour un arrosage automatique (cf. rues du 9e arrondissement)

La mairie informe que la charte des Conseils de quartier stipule qu'un report du budget d'investissement d'une année N sur l'année N+1 pour des projets ciblés et prévus à l'avance est possible, s'il ne peut pas être réalisé en année N faute de budget suffisant ou en raison d'autres contraintes mais qu'il n'est pas possible de procéder à un report automatique du budget. Les contraintes de délai de clôture de budget seront transmises ultérieurement, même si effectivement d'habitude elle se font avant la fin de l'année 2021 ; d'autre part une réunion commune à l'ensemble des Conseils de quartier sur les démarches budgétaires et les procédures est envisagée.

Point Communication du Conseil de quartier :

Pierre GENIN informe qu'une adresse mail pour remonter les informations et les projets a été créée.

Conseil de Quartier Halles Beaubourg Montorgueil

Cdq.hbm@gmail.com

Elle servira de point unique de diffusion et réception au sein du Conseil de quartier et sera gérée par l'ensemble des membres de l'équipe d'animation. Une charte d'utilisation et de protection des données personnelles sera appliquée en interne.

Un compte twitter a été créé pour la promotion des évènements du Conseil de quartier.

Twitter @cdqhbm

Calendrier des prochains évènements :

Il est rappelé que dans la charte des Conseils de quartier de Paris Centre des réunions régulières sont à prévoir à raison d'au moins 6 par an, soit tous les deux mois. La prochaine réunion aura lieu pendant la semaine du 13 septembre. Une proposition d'un calendrier sur l'année 2021-2021 a été présenté à l'ensemble du Conseil relevant des semaines susceptibles de contenir des dates pertinentes. Elles seront transmises dès lors qu'elles seront fixées en lien avec la coordination des Conseils de quartier, à la fois pour avoir les disponibilités de nos référents élus que pour les modalités de leurs tenues (disponibilité de salle).

Échanges : Règlement des étalages et terrasses – Plan local d'urbanisme :

Suite au nouveau règlement des terrasses estivales évoqué lors du café du Maire, Alain GENEL revient sur les points principaux sur lesquels chaque membre du Conseil de quartier doit pouvoir exercer sa vigilance et faire un signalement : si les 1 mètre 60 de passage sur le trottoir ne sont pas respectés, si les terrasses sont sur des places de stationnement particulières (livraison, personne à mobilité réduite, arceaux à vélos...), si les contre-terrasses sont à moins 1 mètre 80 dans les voies piétonnes ou localisées sur trottoirs < 2 mètre 20, si les terrasses estivales ne sont pas démontées à 22 heures, ou si des nuisances sonores sont constatées.

Les signalements se font avec l'application « Dans ma rue » afin de générer des données qui sont récupérées par la mairie. Les signalements se feront aussi auprès de l'équipe d'animation du Conseil de quartier qui en fera une synthèse et la transmettra à la mairie. Une note de procédure des signalements sera transmise à l'ensemble des membres du Conseil de quartier.

Le Conseil de quartier regrette le manque d'informations descendantes de la part de la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Prévention, sur les régulations, les sanctions et les actions de prévention sur les clients et les gérants d'établissements. Il préconise la mise en place d'un correspondant au sein de la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Prévention pour permettre un dialogue et informer le Conseil de Quartier des actions engagées.

En attendant que la Commission de régulation des débits de boissons de Paris Centre se réunisse, le Conseil de quartier émet l'idée qu'une réunion de concertation entre tous les Conseils de quartier, la mairie et la DPSP soit mise en place dès septembre avec une récurrence tous les 15 jours environ.

Le Conseil de Quartier souhaite s'exprimer sur les demandes d'autorisation de terrasses en amont de la future commission de régulation, à laquelle les référents du Conseil de quartier demandent à pouvoir participer. Le Conseil de Quartier entend en particulier alerter la commission concernant les établissements visés par des signalements.

En ce qui concerne le plan local d'urbanisme (PLU), des fiches simplifiées récapitulatives ont déjà été transmises afin d'aider à répondre aux thématiques abordées dans le diagnostic du PLU. Il a été demandé à ceux qui le peuvent de les remplir et à ceux qui les ont remplies de les envoyer.

François CHOVET souligne que la thématique du logement est peu évoquée dans le plan local d'urbanisme or il s'agit d'une vraie problématique dans Paris.

Questions diverses :

La question du devenir des projets qui ont été présentés à la Commission ad hoc du Budget Participatif a été posée. Il est expliqué que certains projets ayant passé le premier filtre de recevabilité ont été refusés lors de cette Commission, d'autres acceptés. Le déploiement massif de méduses soutenu par les anciens conseils de quartier du 2eme, et à titre individuel (Sophie PONS) qui tient à cœur à de nombreux habitants de Paris Centre, a été regroupé dans un projet Parisien.

Certains projets n'ont pas été retenus car ils ne répondaient pas aux critères du Budget Participatif, d'autre ont été transférés dans la démarche « Embellir votre quartier ».